

COMMUNE DE POUYASTRUC



ARRETE N°065 369 2022-009
Du 23/06/2022

Le Maire de la Commune de Pouyastruc,

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les articles L3121-1 et suivants du Code des Transport,
Vu la loi n° 2014-1104 du 1 octobre 2014 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeurs ainsi que son décret d'application n° 2014-1725 du 30 décembre 2014, relatif au transport public particulier de personnes,
Vu l'arrêté municipal du 13 février 2017, autorisant Mr Herbaut Jacky à exploiter l'ADS n°1 sur la commune de Pouyastruc,
Vu le courriel du 19 mai 2022 de Mr Herbaut, précisant qu'il souhaite modifier le véhicule ou chauffeurs attribué à l'ADS précité et les pièces justificatives annexées à sa demande.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jacquy Herbaut, gérant de la Sarl Taxis des Etoiles est autorisé à exploiter l'ADS n°1 avec le véhicule Toyota Prius immatriculé GE-666-BZ et les chauffeurs suivants : Elodie Herbaut, Martine Herbaut, Alexandra Herbaut, Pascaline Dupretz, Bruno Ambrosini, Régis Bégué, Hervé Delvallee, Rémi Nicolas, Catherine Ramoussin, Louis Parzani, Régis Tilhac, Jean-Charles Darbier, Thierry Duthu, Alain Bascan, Gérard Roman, Christophe Toudic, Alexis Ferrier, Michelle Oignet, Florian Albessart, Myriam Cazassus, Delphine Jouron, Jérôme Ferreira, Krystelee Davy, Philippe Quirighetti, Christophe Dupin.

ARTICLE 2 : Monsieur Herbaut Jacquy est autorisé à stationner sur la commune de Pouyastruc.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal du 21 janvier 2022

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage en mairie, une insertion au registre des arrêtés et d'une transmission au contrôle de la légalité service de la Préfecture, à Mr Herbaut gérant de la société, à Mr le colonel commandant le groupement de gendarmerie.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal de Pau-Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Pouyastruc , le 23 juin 2022.

Le Maire,
Michel Pailhas.

